

dans le chef-lieu presque toutes les positions d'influences . . . la difficulté de la situation s'en accroît au point de devenir critique. — Rien, je crois, ne leur serait plus facile que de faire une démonstration républicaine, en soulevant nos populations allemandes sur la question douanière ou grand-ducale.»

La façon «résolue et véhémence» de laquelle «L'Echo» réclama maintenant la réunion des deux Luxembourg appela sur le plan le «Courrier de Luxembourg». Mais, d'après un rapport de Smits daté du 3 avril, ce journal «semblait hésiter et attendre, dans l'espoir de voir le Roi Grand-Duc faire les concessions nécessaires pour éviter la réunion avec la Belgique.» Deux jours plus tard, le gouverneur constate qu'au Grand-Duché «le mouvement réunioniste est provisoirement arrêté.» (74)

Après l'année 1848 l'activité journalistique voire politique de Georges Wurth semble avoir cessé et, comme Victor Tesch, il devint un support de l'ordre établi. Il ne pouvait d'ailleurs en être autrement, vu sa carrière judiciaire dont il sied de dire quelques mots.

En 1835 il était entré dans la magistrature où il occupa successivement, à Arlon et à Namur, les fonctions de substitut, de juge et de procureur du Roi.

A Namur on n'oublia pas de si tôt son intervention lors de la répercussion des troubles provoqués dans les régions de la Basse Sambre, à la suite des émanations des fabriques de produits chimiques (1855). (75)

En 1858 on le trouve conseiller à la Cour d'Appel de Liège (76) et de 1860 à 1879 procureur général auprès de celle de Gand. Les mercuriales prononcées en cette dernière qualité aux audiences de rentrée, reflétaient bien le goût de Wurth pour l'historique du droit; avec leurs sujets touchant la répartition des biens dans les familles, la propriété intellectuelle, la vie économique et le droit criminel, elles étaient considérées comme des modèles du genre. (77)

Georges Wurth, qui était aussi président de jurys universitaires, président de la Commission des Prisons de Gand, membre de commissions pour la réforme des lois, était grand-officier de l'Ordre de Léopold, décoré de la Croix Civique de 1re classe.

Il décéda à Gand le 18. 12. 1885.

D'Elisa ROGISTER (1812-1890), qu'il avait épousée le 29. 1. 1837, à Arlon, il eut 3 enfants; Jules, Charles et Léonie.